

## Trois nouveaux circuits validés

La commission tourisme a validé le balisage de trois circuits de randonnée pédestre au Grand-Lucé. Ils totalisent 39 km. Sylvie Chartier, responsable de la commission, les détaille : « Le premier sentier du moulin de la Bulassière fait 10 km et comportera une aire de pique-nique près du ruisseau le Chabosson au pont romain. Le deuxième sentier, le chemin aux cochons fait 14 km et le troisième la Chevalerie, 15 km ».

Ces circuits sont balisés en jaune. Le départ se fait depuis le parking de covoiturage au-dessus de la salle polyvalente de Belleville.

Fin juillet un panneau avec le plan des circuits sera mis en place près du parking. A partir du 1er juillet les randonneurs pourront se procurer en mairie les plaquettes descriptives des parcours. La commission a pour projet de réaliser un livret, plus complet, en partenariat avec les communes voisines.